**Protocole Dépouillement**

20 volontaires avec une pièce d’identité sont appelés à inscrire leur Noms et Prénoms, dans la liste numérotée de 1 à 20.

Une main innocente procède à un premier tirage au sort dans le sac contenant 20 balles jaune numérotées de 1 à 20.

Le premier nom tiré au sort est désigné **« Superviseur principal »**, son rôle est inscrit dans la case adjacente à son nom. Sa charge est de veiller au bon déroulement et à la proclamation du résultat définitif.

Un second tirage au sort de 2 balles jaunes va désigner les **« Superviseurs secondaires »**. Chargés de vérifier et transmettre au superviseur principal le résultat du comptage de signatures en émargement. Le second est chargé vérifier et transmettre au superviseur principal le résultat du comptage des bulletins de vote.

Un troisième tirage au sort de 3 balles jaunes désigne les 3 **« Chargé émargement »** du comptage des signatures en émargement.

Un quatrième tirage au sort désigne les 4 **« Chargé comptage »** du comptage des bulletins.

Ils choisissent eux-mêmes la méthode.

Les 10 personnes non tirées au sort sont désignées comme **« Observateurs ».**

**L’huissier de justice procède alors au constat du collège tiré au sort en notant l’identité des 3 superviseurs (en annexe) puis procède à la levée des scellés et à l’ouverture de l’urne.**

**Seul le Superviseur principal est habilité à proclamer le résultat qu’il inscrira dans le tableau ci-dessous :**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Nombre d’inscrits |  |
| Nombre de votants |  |
| Nombre liste émargement |  |
| Nombre bulletins nuls |  |
| Suffrages exprimés |  |
| Nombre des bulletins OUI |  |
| Nombre des bulletins NON |  |
| Nombre des bulletins BLANCS |  |

Signature **« Superviseur principal »** Signatures **« Superviseurs secondaire »**